

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille dix-neuf, le VINGT DEUX MAI, à vingt heures et trente minutes,
en exercice..... 61	Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du
présents..... 41	16 Mai 2019 et par affichage du 16 Mai 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency,
procurations..... 13	2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO ,
absents 7	Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
Suffrage exprimé ... 54	

Etaient présents :

- **Andilly :** Annie GUIDEZ (*suppléante*),
- **Attainville :** Odette LOZAÏC,
- **Bouffémont :** Claude ROBERT, Michel LACOUX,
- **Deuil-la Barre :** Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER,
- **Domont :** Frédéric BOURDIN (*à partir du rapport n°2*), Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
- **Enghien-Les-Bains :** Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON (*aux rapports n° 1 à 30*),
- **Ezanville :** Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAÏN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
- **Groslay :** Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
- **Margency :** Christian RENAULT,
- **Moisselles :** Véronique RIBOUT,
- **Montlignon :** /
- **Montmagny :** Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
- **Montmorency :** Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD,
- **Piscop :** Christian LAGIER,
- **Saint-Brice-sous-Forêt :** Alain LORAND, Virginie HENNEUSE,
- **Saint-Gratien :** Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN,
- **Saint-Prix :** Gérard BOURSE,
- **Soisy-sous-Montmorency :** Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, Fabrice FLEURAT à Frédéric BOURDIN, Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET (*aux rapports n° 31 à 39*) ; Alain GOJJON à Luc STREHAIANO ; Marie MOREELS à Muriel HOYAUX ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; William DEGRYSE à Alain LORAND ; Patrick BALDASSARI à Christian LAGIER ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Natacha VIVIEN ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWIEZYK à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Frédéric BOURDIN (*au rapport n° 1*) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Didier ARNAL ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Luc-Eric KRIEF est désigné pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

OBJET : BUDGET AUTONOME DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2018

EXPOSE DES MOTIFS

Le Compte de Gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes du Comptable Public pendant l'exercice. Celui-ci doit concorder avec le Compte Administratif présenté par l'Ordonnateur.

H.

Les opérations budgétaires et les résultats portés au Compte de Gestion présenté par le Trésorier de Montmorency étant identiques à ceux arrêtés au Compte Administratif de l'exercice 2018, il n'y a aucune observation ni réserve à émettre.

Le Compte de Gestion est soumis au vote de la présente assemblée délibérante.

Ce dossier a été présenté en commission des finances et de l'administration générale du 14 mai 2019.

CECI EXPOSE,

VU les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération n°DL2016-12-14_11 en date du 14 décembre 2016 créant l'Office de Tourisme Intercommunal ;

VU la délibération n°DL2017-03-29_8 en date du 29 mars 2017 instituant la régie d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal ;

VU le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget autonome de l'Office de Tourisme Intercommunal

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du budget autonome de l'Office de Tourisme Intercommunal dressé par le trésorier de Montmorency,

CONSIDERANT que les opérations budgétaires et les résultats portés au Compte de Gestion 2018 sont identiques à ceux arrêtés au Compte Administratif de l'exercice 2018, et qu'ils n'appellent ni observation ni réserve,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 14 mai 2019,

Sur le rapport de Monsieur BOUTIER,

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré et à l'unanimité :

APPROUVE le Compte de Gestion 2018 du budget autonome de l'Office de Tourisme Intercommunal de Monsieur le Trésorier de Montmorency.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.



Le Président.

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190522-DL2019-05-22_29
-DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

Acte publié ou notifié le 31/05/2019.....
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT

Acte à classer**DL2019-05-22_29****1**

En préparation

2En attente retour
Préfecture**3**

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T12-37-23.00 (MI217166963)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190522-DL2019-05-22_29-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêt du Compte de Gestion 2018 du Trésorier de la Communauté
: budget Autonome de l'Office de Tourisme Intercommunal

Date de décision : 22/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.4. compte administratif ou compte financierActe : 29 Compte Gestion 2018 Budget Multicanal : Non
Autonome de l'OTI.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 12:42

